

<b>Service émetteur</b> : CQ	 <p style="text-align: center;">centre ressources <b>autisme</b> NORD - PAS DE CALAIS</p> <p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE REUNION</b></p>	<b>Page</b> : 1/3
<b>Référence</b> : QUAL/FE/CRA/012		<b>Créé le</b> : 20/01/2014
<b>Version</b> : 02		<b>Actualisé le</b> : 17/02/2021

**Intitulé** : CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU CRA NPDC

**Date** : 09/05/2022 de 18h à 20h dans les locaux du Centre ressources autisme

**Présences** :

**Collège 1 - Représentants des personnes avec TSA ou leurs familles-représentants légaux :**

Présents :

- ✓ Un représentant de l'Association Opale Autisme 62
- ✓ Un représentant de l'Association ISRAA
- ✓ Un représentant des papillons blancs d'Hazebrouck
- ✓ Un représentant de l'Association Le Mouton à 5 pattes
- ✓ Un représentant de l'Association l'Ass des AS

Excusés :

- ✓ Un représentant de l'Association l'Ass des AS
- ✓ Un représentant de l'Association Réseau Bulle

Absent :

- ✓ Un représentant de l'Association Réseau Bulle

**Collège 2 - Représentants des professionnels représentant les domaines du diagnostic des personnes présentant un TSA, de la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux, du secteur de la petite enfance, de l'éducation nationale, de la formation des professionnels ou de la recherche :**

Présents :

- ✓ La direction du service d'appui et de soutien aux projets TSA de La Vie Active
- ✓ Un responsable régional de l'offre de services de l'APF France Handicap
- ✓ La direction de pôle de La Croix Rouge Française
- ✓ La direction de l'IME et SESSAD de l'Association Autisme et Familles
- ✓ Un docteur de l'EPSM des Flandres
- ✓ Un représentant du conseiller académique école inclusive du rectorat de Lille
- ✓ Un représentant de l'IRTS Loos

Excusés :

- ✓ La direction du SAMSAH TSA, Trait d'Union

Absente :

- ✓ Un chargé de mission du Rectorat de Lille

**Représentants du personnel du CRA et de son organisme gestionnaire :**

<b>Service émetteur</b> : CQ	 <p>centre ressources <b>autisme</b> NORD - PAS DE CALAIS</p> <p><b>COMPTE RENDU DE REUNION</b></p>	<b>Page</b> : 2/3
<b>Référence</b> : QUAL/FE/CRA/012		<b>Créé le</b> : 20/01/2014
<b>Version</b> : 02		<b>Actualisé le</b> : 17/02/2021

Présents :

- ✓ Un responsable du service formation du CRA NPDC
- ✓ La présidente du GCMS CRA

#### **Au titre du CRA**

Présente :

- ✓ La directrice du centre ressources autisme NPDC

Relevé de conclusions :

#### **Ordre du jour**

- Présentation des missions du COS
- Election de la fonction de Président et vice-président du COS
- Présentation du règlement intérieur
- Planification annuelle des Réunions du COS

#### **Arrêté**

L'ARS a désigné, par arrêté du 15 avril 2022, les membres du Conseil d'Orientation Stratégique du Centre de Ressources Autisme Nord Pas-de-Calais

#### **Ouverture du conseil**

Au titre de la Présidence du COS précédent, la présidente du GCMS CRA ouvre la séance du Conseil.

Le quorum est atteint pour la validation des décisions.

#### **Les missions du COS**

Les missions du COS sont présentées aux différents membres par la présidente du GCMS CRA et la directrice du CRA.

#### **Candidatures à la présidence, vice-présidence**

La présidente du GCMS CRA informe les membres du Conseil de l'unique candidature d'un représentant du COS à la Présidence.

Les élections se font à main levée.

**Les membres du Conseil d'Orientation Stratégique élisent à l'unanimité la candidature d'un représentant du COS à la présidence du COS.**

Un représentant du COS se porte candidat en tant que vice-présidente du COS.

Les élections se font à main levée.

<b>Service émetteur</b> : CQ	 <p>centre ressources <b>autisme</b> NORD - PAS DE CALAIS</p> <p><b>COMPTE RENDU DE REUNION</b></p>	<b>Page</b> : 3/3
<b>Référence</b> : QUAL/FE/CRA/012		<b>Créé le</b> : 20/01/2014
<b>Version</b> : 02		<b>Actualisé le</b> : 17/02/2021

*Les membres du Conseil d'Orientation Stratégique élisent à l'unanimité la candidature d'un membre du COS en tant que vice-présidente du COS*

### Règlement intérieur du COS

La directrice du CRA fait lecture à voix haute du règlement intérieur du COS.

Les membres du COS apportent les précisions suivantes :

- Les relevés de conclusion sont rendus publics par tout moyen et notamment seront consultables sur le site du CRA NPDC
- La validité des décisions : les membres du COS pourront donner pouvoir en cas d'absence exceptionnelle à une réunion COS. Les membres du COS pourront être consultés et donner leur avis par mail (au besoin entre deux réunions de COS)

Le règlement intérieur fera l'objet d'une actualisation et d'une transmission à l'ensemble des membres

**Prochain COS le 29 juin 2022 de 17h à 19h dans les locaux du CRA**